

**EXTRAIT :**



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS ( 29 ) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, M. MIS, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. MAUDUIT, Mme FARINEAU, Mme PETIT, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. PREHER, MM. ERGUL, BENDJILLALI, Mme COTTEREAU, M. BEAUDEUX, Mme MESLEM, MM. GAILLARD, PAILLER, Mme MERY, MM. BARAUDON, GANIVELLE, Mme WEINLAND, M. MICHAUD, Mme PESNOT-PIN, Mme BRARD.

POUVOIRS ( 10 ) :

Mme RABUSSIÉ, mandant a pour mandataire M. ABELIN  
Mme AZIHARI, mandant a pour mandataire Mme LAVRARD  
M. DUMAS, mandant a pour mandataire Mme BRAUD  
M. BRAILLARD, mandant a pour mandataire M. MELQUIOND  
M. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire M. MAUDUIT  
Mme MONTASSIER, mandant a pour mandataire M. MIS  
Mme CASSAN-FAUX, mandant a pour mandataire Mme BOURAT  
Mme LEBORGNE, mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
Mme METAIS, mandant a pour mandataire Mme MERY  
M. AUDEBERT, mandant a pour mandataire Mme BRARD

EXCUSE (0) :

Nom du secrétaire de séance : Chantal PETIT

**RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MIS**

**OBJET : Subvention à la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) des Renardières / Centre de vie Sociale pour un chantier de loisirs**

*Afin d'impliquer les jeunes dans la vie locale et associative, la MJC Centre de Vie Sociale des Renardières organise chaque année des chantiers de loisirs, permettant de financer des projets individuels ou collectifs. Le chantier loisirs consiste à proposer aux jeunes de ce centre des missions d'accueil, d'information auprès du public, et d'aide aux organisateurs, notamment lors de rassemblements évenementiels.*

*Aussi dans le cadre de ses opérations de fêtes de fin d'année, la commune de Châtellerault met en place des animations de Noël (patinoire de Noël, stand d'animations pour enfants : origamis, maquillage, fabrication de pommes de pin de Noël).*

*Ces animations se tiendront du samedi 10 décembre 2016 au samedi 31 décembre 2016 pour la patinoire et du samedi 17 décembre au samedi 24 décembre 2016 pour les autres animations.*

*Pour améliorer les conditions d'accueil du public sur ces temps festifs, la ville fait appel à la MJC ce qui permet d'impliquer les jeunes au travers d'actions partenariales et de les familiariser avec certaines notions du travail.*

\*\*\*\*\*

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment l'alinéa 3 de son article 10 portant sur l'attribution de subventions,

VU l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif aux contrôles des organismes subventionnés,

CONSIDERANT l'intérêt local de ce dispositif de chantier de loisirs, dans le cadre de la politique de prévention de la ville,

CONSIDERANT qu'il convient de soutenir la MJC des Renardières, organisateur de ce dispositif,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention à la MJC Centre de Vie Sociale des Renardières pour un montant de 884 €,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la MJC Centre de Vie Sociale des Renardières.

Les crédits sont imputés sur la ligne budgétaire

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 21 DEC. 2016

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

